

Conditions générales d'inscription et de participation au stage de randonnée organisé par l'Association Nisiotis.



INSCRIPTION

La demande d'inscription se fait exclusivement par envoi du bulletin d'inscription de l'Association dûment rempli, accompagné du chèque (ou virement) d'acompte. La demande d'inscription est prise en compte à réception de ces éléments : elle est effective dès l'envoi par l'association d'un courriel de confirmation au stagiaire. L'association ne prend ni « réservation » ni « pré-inscription ».

La demande d'inscription et la participation au stage signifient l'acceptation immédiate, irrévocable, entière et totale des présentes conditions générales, sans aucune réserve ni restriction.

Le stage étant limité en nombre d'inscrits, l'association se réserve le droit de refuser une demande d'inscription.

VOYAGE

Le stage ne comprend pas le voyage, et l'Association ne s'en occupe pas.

Le rendez-vous d'arrivée au stage est sur place, à l'hôtel, au premier jour du stage.

Chaque stagiaire organise, seul, son voyage, aller et retour, à sa meilleure convenance.

L'association Nisiotis n'est nullement responsable des changements potentiels de jours, d'horaires ou de prix (retards, reports, annulations, etc.) des compagnies de transport (avion, bateau, car) choisies par le stagiaire pour se rendre au lieu du stage.

SANTE

Le stagiaire certifie sur l'honneur et en pleine connaissance de cause être en parfait état de santé pour randonner, et ne présenter strictement aucune contre-indication pour la marche à pieds.

L'association Nisiotis se réserve le droit de solliciter un certificat médical récent de moins de 3 mois d'aptitude à la randonnée comme condition préalable obligatoire pour l'inscription.

ANNULATION

Si, quel qu'en soit le motif, le stagiaire souhaite ou doit annuler son inscription, il doit impérativement le faire par écrit : soit par courriel, soit par lettre recommandée avec AR, avec une *date certaine* d'arrivée de l'annulation. Le remboursement partiel ou total de l'acompte se fait en fonction de la date d'arrivée de l'annulation :

- Plus de 3 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **90%** de l'acompte.
- Entre 3 et 2 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **60%** de l'acompte.
- Entre 2 et 1 mois avant le 1er jour du stage : remboursement de **30%** de l'acompte
- Moins d'un mois avant le 1er jour du stage : **aucun** remboursement.

Toutefois, si le stagiaire qui annule propose en même temps l'inscription ferme et complète d'un remplaçant, à l'identique, son acompte est remboursé intégralement à réception de celui du remplaçant.

ARRIVEE TARDIVE OU DEPART PREMATURE

Si un stagiaire inscrit au stage arrive après le début du stage ou part avant sa fin, quels que soient les motifs, il ne peut prétendre à aucun remboursement.

Il n'y a pas de stage partiel.

NON-INGERANCE

Le stagiaire s'engage à ne pas interférer dans la gestion du stage et de ses prestataires ; en particulier, il s'engage à ne pas leur demander leurs coordonnées personnelles ou professionnelles, à ne pas chercher à les voir ni à les contacter directement ou en dehors du programme du stage. Le seul interlocuteur du stagiaire, c'est l'Association. Toute forme d'ingérence ou d'intrusion est totalement prohibée.

Le non-respect de cette clause peut entraîner l'exclusion du stage immédiate du stagiaire, sans préavis ni remboursement ni indemnisation.

BIENVEILLANCE & RESPECT

Le stagiaire s'engage à adopter un comportement bienveillant et totalement respectueux vis-à-vis de tous : autres stagiaires, animateurs, guides, prestataires, et population locale de façon générale.

ASSURANCE

L'association est assurée pour ses activités.

Cette assurance ne couvre pas les frais générés par un éventuel problème de santé individuel rencontré par le stagiaire pendant le stage, quelles qu'en soient les raisons et la nature.

Il est vivement recommandé au stagiaire de souscrire à une assurance-voyage s'il souhaite être couvert par ce type de produit.

DISPOSITION GENERALES

La demande d'inscription ainsi que la participation au stage signifient l'acceptation immédiate, irrévocable, et totale des conditions générales de l'Association et du stage, sans aucune réserve. Le stagiaire, en formulant ici sa demande d'inscription, certifie formellement en avoir pris connaissance, et les accepter entièrement.

